



CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MAI 2022

Le Conseil municipal de la commune de LASSAY-LES-CHÂTEAUX, légalement convoqué le 04 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire, le lundi 09 mai 2022 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean RAILLARD, Maire.

CONSEILLERS : En exercice : **19** - Présents : **17** - Pouvoir(s) : **02** - Votants : **19**

Présent(s) : J. RAILLARD – M. RIGOUIN – M. CONNEAU – B. LANDAIS – MF THELIER – C. ALLAIN – C. MAIRE – A. LECOQ – C. MOREAU – T. LEBLANC – S. SAINT-ELLIER – M. POUSSIER – C. BEAUDOUIN – D. BARON – B. GAUTIER – C. BORDERIE – J. DELAUNAY

Absent(s) excusé(s) : /

Soizick SOULARD a donné pouvoir à Jean RAILLARD

Fabienne BEAUDUCEL a donné pouvoir à Marie-France THELIER

Secrétaire de séance : Madame Caroline BORDERIE a été désignée secrétaire de séance.

Adoption du compte rendu de la séance précédente : 11 avril 2022 à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

Affaires financières :

- Convention entre le SIAEPAC et la Commune relative à la mise à disposition d'un atelier

Personnel :

- Tableau des emplois et des effectifs – Création de postes

Informations et questions diverses :

**CONVENTION ENTRE LE SIAEPAC DE LA FONTAINE ROUILLEE ET LA COMMUNE DE LASSAY-LES-CHATEAUX
RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN ATELIER**

N° 2022-037

Rapporteur : J. RAILLARD

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la commune,

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de renouveler, à compter du 1^{er} janvier 2022, la convention avec le SIAEPAC de la Fontaine Rouillée relative à la mise à disposition de la Commune d'un atelier sis Rue Thimonnier à Lassay-les-Châteaux d'une superficie de 350 m²,

**DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
SIAEPAC DE LA FONTAINE ROUILLEE**

**CONVENTION POUR MISE A DISPOSITION DE L'ATELIER
A LA COMMUNE DE LASSAY LES CHATEAUX**
ENTRE LES SOUSSIGNES :

- Le SIAEPAC DE LA FONTAINE ROUILLEE, représenté par son Président, Monsieur Constant ALLAIN, agissant es-qualité en vertu d'une délibération en date du 24 mars 2022 n°2022/07,

D'une part,

- La commune de Lassay-les-Châteaux, représentée par son Maire, Monsieur Jean RAILLARD, agissant es-qualité en vertu d'une délibération en date du

D'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} : Le SIAEPAC DE LA FONTAINE ROUILLEE met à disposition de La commune de LASSAY- LES-CHATEAUX un hangar d'une superficie totale de 350 m² sis rue Thimonnier.

Article 2 : Le SIAEPAC de la Fontaine Rouillée facturera l'utilisation du Hangar à la COMMUNE DE LASSAY-LES-CHATEAUX 357.00 € par mois à terme échu à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le tarif s'entend valeur 2022 et sera revalorisé chaque année au 1^{er} janvier en fonction de l'indice de référence des Loyers (IRL) du 3^{ème} trimestre n-1.

Article 3 : La Commune de LASSAY-LES-CHATEAUX pourra utiliser librement les locaux et devra en assurer l'entretien. Les locaux étant commun au SIAEPAC de la Fontaine Rouillée, les matériaux de chaque entité devront être respectés.

Ce bâtiment ayant pour vocation le stockage, les frais d'énergie et d'eau potable seront supportés par le SIAEPAC. En cas de changement de destination, ces frais pourront être supportés par le locataire.

Article 4 : Le SIAEPAC assure la totalité des ateliers avec renonciation à recours réciproque.

Article 5 : La présente convention est conclue pour une période de trois ans, l'échéance étant fixée au 1^{er} janvier de chaque année et devra être dénoncée par l'une ou l'autre partie moyennant un préavis de trois mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

 Fait à Lassay-Les-Châteaux,
le

 Le Président du SIAEPAC de la
Fontaine Rouillée

 Le Maire de la Commune de
LASSAY-LES-CHATEAUX.

Constant ALLAIN.

Jean RAILLARD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-dessus avec le SIAEPAC de la Fontaine Rouillée pour la mise à disposition de l'atelier situé Rue Thimonnier à Lassay-les-Châteaux.

Vote : Pour : à l'unanimité

PERSONNEL – TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTES
--

N° 2022-038

Rapporteur : J. RAILLARD

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la commune,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988, modifié par le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2022-035bis du 11 avril 2022 modifiant le tableau des emplois et des effectifs,

Vu le budget général de la Commune,

Considérant le besoin de renforcer l'équipe du service des espaces verts et de remplacer un agent contractuel au service administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1

De créer trois postes de non-titulaires :

- 1 poste à temps complet au grade d'Adjoint technique,
- 1 poste à temps non complet au grade de Technicien principal de 1^{ère} classe,
- 1 poste à temps complet au grade d'Adjoint administratif.

ARTICLE 2

De modifier le tableau des emplois et des effectifs, à compter du 10 mai 2022, comme suit :

CADRE D'EMPLOI	GRADES	CATEGORIES	POSTES OUVERTS	DUREE HORAIRE HEBDOMADAIRE
TITULAIRES				
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur	Rédacteur principal 1ère classe	B	1	35h00
	Rédacteur principal 2ème classe	B	1	35h00
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2	35h00
	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	35h00
	Adjoint administratif	C	1	35h00
FILIERE ANIMATION				
Animateur	Animateur territorial	B	1	35h00
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	2	35h00 33h49
	Adjoint d'animation	C	4	35h00 28h12 29h50 24h48
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	1	35h00
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	5	35h00
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	6	35h00 (3 agents) 32h25 32h00 26h50
	Adjoint technique	C	5	35h00 29h46 23h43 16h12 12h55
NON-TITULAIRES				
TEMPORAIRES				
Responsable des services techniques	Technicien principal de 2ème classe	B	1	35h00
	Technicien principal de 1ère classe	B	1	9h00
Educateur des APS	Educateur principal des APS 1ère classe	B	1	35h00
Contrat d'engagement éducatif	Adjoint d'animation	C	6	48h00
	Adjoint d'animation	C	1	27h52
Adjoint technique	Adjoint technique	C	8	35h00
Adjoint administratif	Adjoint administratif	C	4	35h00 35h00 35h00 28h00
APPRENTIS				
Apprenti	Adjoint technique	C	2	35h00

Vote : Pour : à l'unanimité

INFORMATIONS

► **Compte-rendu des décisions prises par le Maire en exécution des délégations du Conseil municipal** :

Monsieur Jean RAILLARD rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion, en vertu des délégations qui lui sont accordées :

Droit de préemption urbain :

Date	Adresse du bien	Référence cadastrale	Contenance	Suite donnée
14 avril 2022	19 rue des Fossés 53110 Lassay-les-Châteaux	AB n° 220	63 m ²	Renonciation
22 avril 2022	18 rue de Javron 53110 Lassay-les-Châteaux	AC n° 77	252 m ²	Renonciation

► **Aménagement Route de Couterne** : Cabinet Plaine étude – Diagnostic-esquisse

► **Viabilisation et mise en vente d'une parcelle à Niort-la-Fontaine**

► **Permanences des élus** :

- Samedi 21 mai 2022 : MF THELIER
- Samedi 28 mai 2022 : B. LANDAIS
- Samedi 04 juin 2022 : M. CONNEAU
- Samedi 11 juin 2022 : M. RIGOUIN
- Samedi 18 juin 2022 : S. SOULARD

► **Date prévisionnelle du prochain(s) Conseil(s)** : lundi 13 juin 2022

Fin de la séance à 22h45

N° DELIBERATION	OBJET
2022-037	CONVENTION ENTRE LE SIAEPAC ET LA COMMUNE RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN ATELIER
2022-038	PERSONNEL - TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS - CREATION DE POSTES

NOM Prénom	PRESENT	SIGNATURE
RAILLARD Jean	x	
SOULARD Soizick		J. RAILLARD
RIGOUIN Michel	x	
CONNEAU Marie	x	
LANDAIS Benoît	x	
THELIER Marie-France	x	
ALLAIN Constant	x	
MAIRE Claudette	x	
BEAUDUCEL Fabienne		MF THELIER
LECOQ Alain	x	
MOREAU Christine	x	
LEBLANC Thierry	x	
SAINT-ELLIER Sylvain	x	
POUSSIÉ Martine	x	
BEAUDOUIN Christophe	x	
BARON Delphine	x	
GAUTIER Benoît	x	
BORDERIE Caroline	x	
DELAUNAY Julien	x	

Affiché le : 16 mai 2022

Retiré le :